Nations Unies S/PRST/2005/40



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 août 2005
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5249[e] séance du Conseil de sécurité, tenue le 23 août 2005, dans le cadre de l'examen de la question intitulée « La situation en Afghanistan », le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite des progrès enregistrés dans les préparatifs des élections à la Chambre basse du Parlement (*Wolesi Jirga*) et aux conseils provinciaux, qui doivent avoir lieu le 18 septembre 2005, notamment la compilation de la liste définitive des candidats et la mise à jour des listes électorales, et encourage tous les participants afghans, en particulier les candidats et leurs partisans, à œuvrer de façon constructive pour faire en sorte que les campagnes électorales en cours soient conduites pacifiquement, sans intimidation et que les élections se déroulent avec succès. Le Conseil demande aussi à la communauté internationale de fournir une assistance financière supplémentaire en vue de combler le déficit de 29,6 millions de dollars pour la tenue de ces élections.

Le Conseil se déclare fortement préoccupé par l'augmentation du nombre des attaques lancées par les Taliban, Al-Qaida et les autres groupes extrémistes en Afghanistan au cours des derniers mois. Le Conseil condamne les tentatives qui sont faites en vue de perturber le processus politique par des actes terroristes ou d'autres formes de violence en Afghanistan. Le Conseil, à ce propos, approuve l'effort que fait le Gouvernement afghan, avec le soutien de la Force internationale d'assistance à la sécurité et de l'opération Enduring Freedom, qui assument leurs responsabilités respectives, en vue d'améliorer la sécurité et la stabilité du pays.

Le Conseil souligne aussi l'importance de la poursuite de la coopération et de l'intensification du dialogue entre les États voisins et le Gouvernement afghan pour promouvoir le développement régional et la paix et la stabilité de l'Afghanistan sur le long terme.

Le Conseil note les progrès enregistrés à ce jour, en particulier s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, et il se félicite à ce propos de l'achèvement du désarmement et de la démobilisation de la force militaire afghane. Le Conseil se déclare fermement convaincu que la communauté internationale doit continuer à se montrer résolue à aider l'Afghanistan à relever les défis persistants, notamment la situation en matière de sécurité, le démantèlement et la réinsertion des groupes armés illégaux, la lutte contre la production et le trafic de stupéfiants, le développement des institutions

05-46976 (F) 230805 230805

gouvernementales afghanes, l'accélération de la réforme de l'ordre judiciaire, la promotion et la protection des droits de l'homme, et le développement économique et social durable.

Le Conseil de sécurité se félicite du désir de la communauté internationale et du Gouvernement afghan de convenir d'un nouveau cadre d'engagement international allant au-delà de l'achèvement du processus politique de Bonn. Le Conseil se déclare prêt, à cet égard, à examiner, sur la base du rapport du Secrétaire général qui doit lui être présenté conformément à sa résolution 1589 (2005) et compte tenu des consultations que les Nations Unies auront tenues avec le Gouvernement afghan et tous les acteurs internationaux concernés, le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) après l'achèvement du processus électoral, afin de permettre à l'ONU de continuer de jouer un rôle vital au cours de la période faisant suite au Processus de Bonn. Le Conseil est prêt également à examiner le renouvellement du mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité avant son expiration, à la demande du Gouvernement afghan. »